



AGENCE BÉNINOISE DE RÉGULATION
PHARMACEUTIQUE

N° 725 MS/ABRP/DIVEC/SVUREC/SA

Cotonou, le **19 AVR 2023**

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du Directeur Général

A l'attention de :

X	Membres de la Commission Nationale
X	Ordre des Pharmaciens
X	Ordre des Médecins
X	Grossistes-Répartiteurs
X	Fabricants
X	Syndicats
X	DGCI
X	DNSP
X	Pharmaciens d'officine
X	Programmes
X	Ordre National des Chirurgiens-Dentistes
X	OMS
X	Hôpital d'Instruction des Armées
X	ARS
X	DGMHED

X	ANSSP
X	DDS
X	SNIGS
X	FSS
X	INMES
X	ROBS
X	Association des Consommateurs
X	CNHU
X	CHD
X	Hôpitaux de zones
X	Ordre National des Sages- Femmes
X	DSSA
X	PSSP
X	Conseil de surveillance

Objet : Mise en quarantaine de lot de la spécialité **GASPRAL INJECTABLE 40MG IV**.

Texte : À la suite d'une non-conformité constatée sur le lot « **220213** » de la spécialité **GASPRAL INJECTABLE 40MG IV (date de péremption : 01/2025)**, l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique (ABRP) procède à une mise en quarantaine dudit lot. Cette non-conformité est observée sur le dosage de l'Oméprazole sodium inscrit sur le conditionnement secondaire de ladite spécialité.

Aussi, voudrais-je, par la présente, inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires à **retirer, sans délai, les boîtes du lot susvisé et à mettre en quarantaine les stocks concernés** en attendant une investigation plus approfondie.

J'attacherai du prix au strict respect de la présente mesure.


Dr Yessounon CHABI
Directeur Général

Ampliation :

- MS : ATCR
- Sociétés de Grossistes-Répartiteurs

